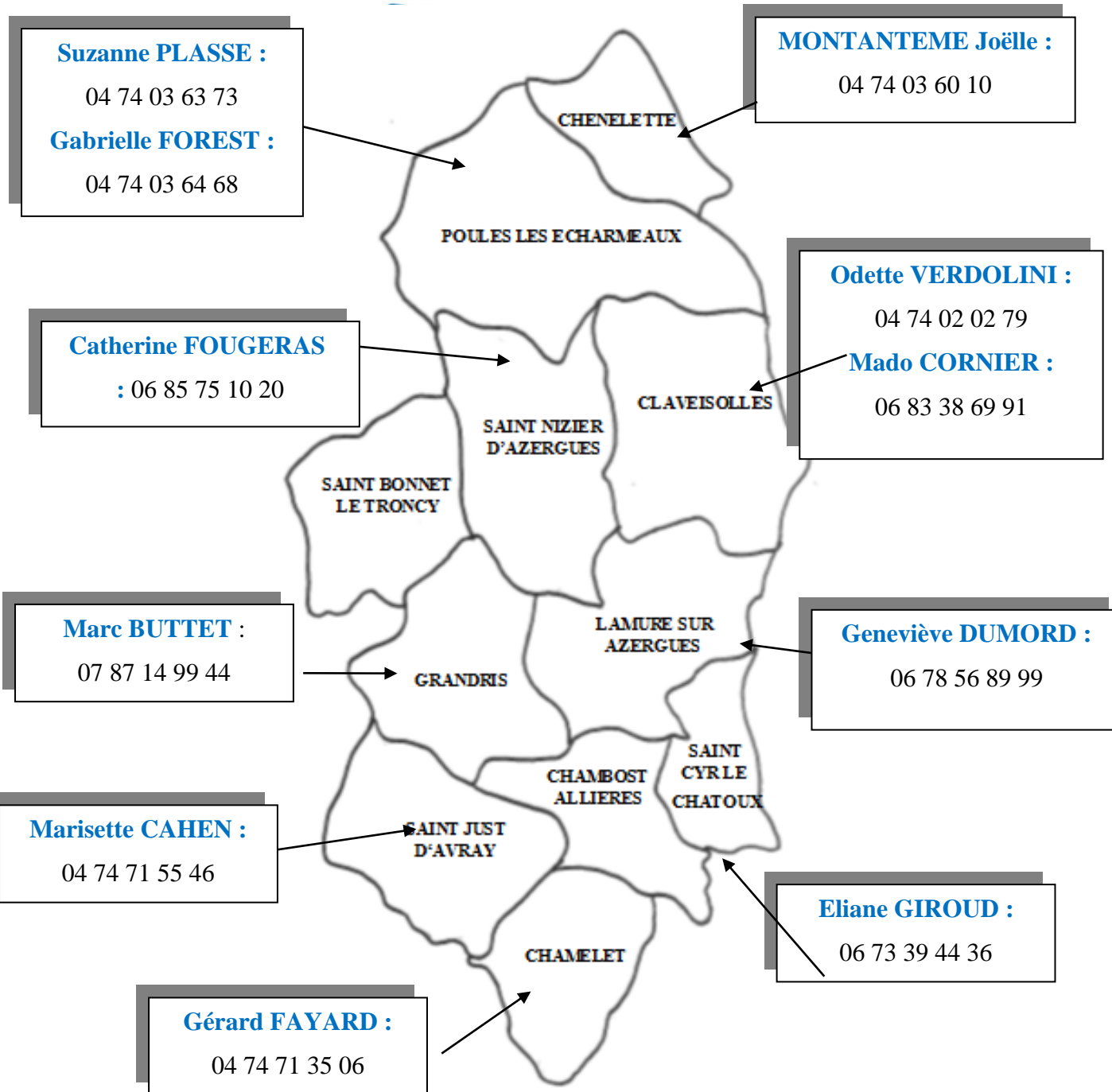


RESPONSABLES DE COMMUNES



Siret : 309 285 625 00013 - APE : 8810 A

146 rue du Vieux Pont
69870 LAMURE/AZERGUES

04.74.02.04.50

contact@unadha.fr

Permanences du bureau

Du lundi au vendredi

De 8 h 00 à 16 h 00

Sans interruption



N°69870110

Nous sommes adhérents à



Gérée par une équipe composée de professionnels et de bénévoles, cette association a pour but d'aider matériellement et moralement les personnes en difficulté, afin de faciliter la vie quotidienne à leur domicile

☞ Quel est le rôle de l'Aide à domicile ?

➤ Aider aux actes essentiels de la vie quotidienne (aide à l'habillage, à l'alimentation, à la toilette, aux déplacements....)

➤ Être à l'écoute des personnes aidées, et, par sa présence régulière une ou plusieurs fois par semaine, entretenir un lien avec l'extérieur, prévenir l'isolement.

➤ Apporter une aide pour les tâches ménagères quotidiennes : entretien de la maison, du linge, courses, préparation des repas, etc.....

➤ Transport accompagné : courses, rendez-vous médicaux, coiffeur, visite d'amis...

Possibilité aides financières avec le dispositif « Sortir Plus » ou par les caisses de retraite, Mutuelles et Conseil Départemental

☞ QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Plusieurs critères sont pris en compte :

- ♦ Les besoins particuliers à chaque personne,
- ♦ Le degré d'autonomie
- ♦ L'âge
- ♦ La situation familiale
- ♦ Les ressources



SERVICE PRESTATAIRE



L'Association est employeur des Aides à Domicile, qu'elle met à la disposition des bénéficiaires selon la Convention Collective du 21 mai 2010.

Dans chaque commune, un responsable bénévole fait la liaison avec le secrétariat. Sur votre demande, la Responsable de Secteur se rendra à votre domicile, afin de définir avec vous le plan d'aide le plus adapté. Des prises en charge financières sont possibles avec le Conseil Départemental (ADPA et PCH), ou avec les caisses de retraite selon votre degré d'autonomie.

Après une sortie d'hospitalisation, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide ponctuelle par votre caisse de retraite (ARDH) ou par votre mutuelle.

SERVICE PORTAGE DE REPAS



L'ADHA propose des repas de qualité préparés par un traiteur. Ils sont composés de : une entrée, un plat, un fromage ou produit laitier, un dessert, un potage et du pain. Les repas sont livrés en liaison froide par des professionnels, au rythme que vous souhaitez : les lundis (repas des lundis et mardis), mercredis (repas des mercredis et jeudis) et vendredis (repas des vendredis, samedis et dimanches).

Prise en charge financière possible sur la livraison, par certaines caisses (Mutuelles, caisses de retraite, conseil Départemental ...)

SERVICE TELE ASSISTANCE

ALLÔ, un service pour tous 24H/24 pour vivre chez soi en toute sécurité.

Prise en charge financière possible par le conseil Départemental, la CARSAT, ...

ATELIERS DE PREVENTION

Grâce à la participation financière de la **conférence des financeurs** (Conseil Départemental, CARSAT ...), nous proposons des ateliers pour le maintien de l'autonomie. Ce sont des moments d'échanges, de convivialité et de bien-être animés par des intervenants experts.

- ❖ **GYM DOUCE** : lundi matin
- ❖ **EXPRESSION ARTISTIQUE** : lundi après-midi tous les 15 jours
- ❖ **RELAXATION** : mardi après-midi
- ❖ **SOPHROLOGIE** : jeudi après-midi
- ❖ **TRICOT-THÉ** : vendredi après midi

- **Cotisation annuelle facultative : 15 €**
- **Taux horaire CNAV au 1/01/2024 : 26,30 €**
- **Conseil Départemental 2024 : 23 €/h**
- **Plein tarif au 1/01/2024 : 27 €/heure**
- **Dimanches et jours fériés : 30 €/heure**
- **Portage de repas : 11€ par repas**